

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 27 janvier 2022
Rapporteur :
Madame Christine FLOCHLAY**

N° 14

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 04/02/2022
- la transmission au contrôle de légalité le : 03/02/2022
(accusé de réception du 03/02/2022)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Signature d'un avenant à la convention entre Quimper Bretagne Occidentale et l'Office public de la langue bretonne pour la mise en place de séances d'éveil au breton pour les enfants par le Relais Petite enfance

Le relais petite enfance sollicite l'Office public de la langue bretonne pour la réalisation d'ateliers d'éveil à la langue bretonne. Pour cela une convention a été signée en septembre 2021.

L'avenant proposé vient préciser le nombre de séances prévues sur les communes, soit :

- Quimper : 10 séances de 2 heures ;
- Pluguffan : 10 séances de 2 heures ;
- Briec : 10 séances de 2 heures ;
- Plonéis : 5 séances de 2 heures.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la présidente à signer l'avenant à la convention entre Quimper Bretagne Occidentale et l'Office public de la langue bretonne.